

Contrat d'adhésion TRINEO

INFORMATIONS
LEGALES

Mme M.

Société :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

N° RCS :

N° CRT :

Tél. fixe :

Tél. port. :

E-mail :

FREQUENCE DE
COLLECTE

Type de formule choisie :

Formule A : 1 collecte hebdomadaire

Formule B : 1 collecte par quinzaine

Formule C : 1 collecte mensuelle

Formule D : 1 collecte sur appel

Heure de début de collecte : _____

Jour de la collecte :

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Remarque : _____

CONDITIONS TARIFAIRES
TRINEO 2015

Montants Transportés		Tarifs HT par course (*) (dpts 75 & 92)	
Entre	0,01€ et 6 000,00€	20€	
Entre	6 000,01€ et 12 000,00€	28€	
Entre	12 000,01€ et 20 000,00€	38€	
Entre	20 000,01€ et 50 000,00€	88€	
Entre	50 000,01€ et 100 000,00€	158€	
Entre	100 000,01€ et 150 000,00€	238€	
Entre	150 000,01€ et 200 000,00€	308€	
Entre	200 000,01€ et 300 000,00€	458€	
Supérieurs à 300 000,00€		0,30% de la valeur déclarée	

(*) hors surcharge carburant

CONTRAT D'ADHESION
TRINEO 2015

Je soussigné(e) Mme M. _____, certifie être le responsable légal de la société _____.

Je certifie exacts les renseignements ci-dessus.

Je reconnais avoir reçu, accepté et signé un exemplaire des *Conditions Générales de Vente*, avant la signature de ce contrat d'abonnement.

Fait à : _____

Date : _____

Signature & cachet du client :

Précédé de la mention « lu et approuvé »

Conditions Générales de Vente

1. Présentation

La société TRINEO est une SARL au capital de 3 000 €, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés des Hauts-de-Seine sous le numéro 504 782 673. Le siège social de cette société est sis au 9 rue Marie Debos – 92120 MONTRouGE.

Le gérant de cette SARL est Monsieur Frédéric MURAT.

La société TRINEO est une entreprise spécialisée dans la collecte des Titres Restaurants et leur dépôt à la Centrale de Remboursement des Titres, sis 155 avenue Gallieni, 93170 Bagnolet.

2. Définitions

Afin de clarifier les présentes Conditions Générales de Vente, les termes suivants recevront la stricte définition telle que prévue dans le présent article :

- Client : Entreprise inscrite au RCS ayant signé un contrat avec la société TRINEO pour la collecte et le dépôt de ses Titres Restaurants à la Centrale de Remboursement des Titres, sis 155 avenue Gallieni, 93170 Bagnolet.

- CRT : Centrale de Remboursement des Titres, sise 155 avenue Gallieni, 93170 Bagnolet.

- Planning : Jour de la semaine fixé pour la collecte des Titres.

3. Engagements de Trineo

L'engagement entre les parties ne naît que de la signature du contrat de prestation de service de la société TRINEO.

Chaque contrat n'est opposable que par le restaurant par lequel il a été souscrit.

Un restaurant ne peut en aucun cas se prévaloir d'un contrat souscrit par un autre restaurant appartenant à la même société ou au même réseau franchisé.

Ce contrat permet un engagement de d'1 an renouvelable par tacite reconduction.

Un Planning sera fixé entre les parties au moment de la signature du contrat d'abonnement.

TRINEO s'engage à collecter les Titres Restaurants directement à l'adresse du client et à les déposer dans les 24 heures à la CRT aux fins d'obtenir un délai de remboursement optimal pour le Client.

A la collecte des Titres, un talon numéroté correspondant à la référence de la pochette de sécurité de transport sera remis au client. Ce talon fera office de bon de visite et devra comporter, pour être valide, la date, le nom du client, le nombre de titres remis, le montant transporté ainsi que la signature du coursier. Un bon de visite récapitulatif devra également être signé par le client et sera conservé par TRINEO.

Dans l'hypothèse d'une fermeture exceptionnelle de la CRT, TRINEO s'engage à restituer gratuitement les Titres au Client, et ce dans l'attente d'une prochaine possibilité de dépôt.

4. Responsabilité de Trineo

TRINEO est responsable des Titres depuis leur collecte, matérialisée par la signature par le client du bon de visite, jusqu'à leur dépôt à la CRT, matérialisé par l'impression d'un bon de dépôt. Dans cet intervalle, TRINEO s'engage donc à rembourser 100 % des Titres perdus, volés ou détériorés sous réserve que les mentions du bon de visite aient été toutes correctement complétées.

TRINEO s'engage à transporter les Titres Restaurants dans une pochette de sécurité (inviolable et imperméable) qui sera scellée devant le client lors de la remise des Titres. Cette pochette sera ouverte par la CRT lors du dépôt.

A compter de l'impression du bon de dépôt par la CRT, la responsabilité des Titres incombe à la seule CRT.

Les délais de remboursement, une fois les titres déposés, ne sont pas garantis par TRINEO car dépendent uniquement des diligences en matière de célérité déployées par la CRT.

TRINEO s'engage à collecter les Titres selon la formule choisie, à jour fixe, convenu entre les parties à l'occasion de la signature du contrat d'adhésion par le Client et par TRINEO.

Toute modification de Planning émanant de TRINEO fera l'objet d'un avertissement du Client au moins 48 heures avant l'horaire habituel de la collecte sous peine d'une déduction forfaitaire et automatique de la facture de 10 %.

TRINEO s'engage à déposer les Titres à la CRT dans les 24h suivant la collecte chez le client sous peine d'une déduction forfaitaire et automatique de la facture de 5 % par jour ouvrable de retard.

5. Engagements du client

La conformité formelle de la présentation des Titres à la CRT est à la charge du Client. Aussi, les Titres doivent être présentés à TRINEO tels qu'ils le seraient s'ils étaient directement remis à la CRT par le Client, soit conformément aux exigences mentionnées sur le site www.crt.asso.fr.

Le Client doit donc impérativement être en mesure de présenter à TRINEO l'ensemble des Titres comptabilisés, tamponnés et découpés ainsi que la feuille de dépôt CRT dûment complétée le jour habituel de la collecte dès 8 heures du matin. Les Titres et la feuille CRT doivent être mis dans une enveloppe « sécurité » fournie par TRINEO qui devra être scellée avant la collecte. La date, le nom de la société, le nombre de Titres ainsi que le montant total transporté devront être précisés sur l'enveloppe.

Aucune collecte ne sera effectuée si le client n'est pas en mesure de présenter les Titres dans le délai imparti et conformément aux exigences formelles érigées par la CRT, et le déplacement sera néanmoins facturé au tarif minimum (20 € HT).

Toute modification de Planning émanant du Client (congés, jours fériés etc...) fera l'objet d'un avertissement de TRINEO par téléphone au 01 46 42 10 96 ou par mail à l'adresse électronique suivante : contact@trineo.fr au moins 3 jours avant le jour habituel de la collecte sous peine de facturation par TRINEO de cette dernière au tarif minimum (20 € HT).

Le client s'engage solennellement à déclarer le montant exact et le nombre de Titres Restaurants transportés sur l'enveloppe de transport, sur le bordereau CRT ainsi que sur le bon de visite.

6. Conditions tarifaires

Les tarifs propres aux services proposés par TRINEO sont fixés au stade de la souscription du contrat d'abonnement. Les tarifs sont reportés sur une annexe au Contrat Trineo qui devra être signée par les deux parties. Un exemplaire sera conservé par chacune des parties.

Les tarifs en vigueur pourront être à tout moment modifiés par TRINEO qui s'engage à en avertir le Client au minimum un mois avant par courrier AR. Les nouveaux tarifs ne s'appliqueront que pour les abonnements souscrits ou renouvelés après leur entrée en vigueur.

Le client peut modifier à tout moment son type d'abonnement par simple lettre recommandée avec accusé réception. La modification sera effective à la date de réception de ce courrier.

7. Facturation et modalité de paiement

Une facture émise au titre de la prestation du mois en cours sera envoyée ou déposée au client à la fin de chaque mois.

Le paiement de la prestation facturée TTC au titre du mois écoulé sera effectué par chèque, virement ou prélèvement avant le 15 du mois suivant.

Tout retard de paiement entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable, nonobstant la clause de résiliation, la facturation d'un intérêt de retard au taux d'intérêt légal majoré de 1.5 points ; l'intérêt est dû par le seul fait de l'échéance contractuelle du règlement.

8. Terme du contrat

8.1 Durée du contrat

La durée du contrat d'abonnement souscrit est de 12 (douze) mois.

Ce contrat d'abonnement est renouvelable par tacite reconduction.

Si le contrat n'est pas résilié par le Client par le biais d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée à TRINEO (TRINEO – Service Client, 9 rue Marie Debos – 92120 MONTRouGE) au moins un mois avant son terme théorique, il sera tacitement reconduit pour une durée égale à l'abonnement initialement souscrit.

8.2 Résiliation

TRINEO se réserve le droit de résilier unilatéralement, après mise en demeure préalable infructueuse, tout abonnement conclu avec le Client en cas de non respect par ce dernier de l'une des dispositions du contrat.

Le Client peut également résilier unilatéralement le contrat à tout moment par le biais d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée à TRINEO (TRINEO – Service Client, 9 rue Marie Debos – 92190 MONTRouGE) et sous réserve de respecter un préavis d'un mois commençant à courir au premier jour du mois suivant la dénonciation du contrat.

En cas de non respect du préavis, un montant forfaitaire de 100 € HT sera facturé.

En tout état de cause, les sommes échues resteront dues.

9. Litiges

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française.

En cas de litige, compétence est attribuée au Tribunal de Commerce de Nanterre, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires en référé ou par requête.

10. Protection des données et confidentialité

Les données relatives aux utilisateurs du service seront enregistrées dans les bases de données de TRINEO et sont destinées à un usage interne de Trineo et des utilisateurs autorisés.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, il est précisé que les informations recueillies ci-dessus sont exclusivement destinées à TRINEO pour l'exécution du présent contrat. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de ces données auprès de TRINEO.

11. Modifications des conditions générales

TRINEO peut modifier à tout moment les conditions générales notamment pour se conformer à une disposition légale. Les Clients seront informés de manière adéquate des modifications intervenues. L'utilisation des services TRINEO suite à cette information fera présumer de la prise de connaissance des modifications des conditions générales.

LE CLIENT

Précédé de la mention « lu et approuvé »